

<https://enseignants.se-unesa.org/Deploiement-du-Pass-Sport-en-2024-en-progres-mais-encore-loin-des-objec-tifs>



Déploiement du Pass'Sport en 2024 : en progrès, mais encore loin des objectifs visés

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Publié au BO du 27 juin 2024, le bilan 2023 du dispositif Pass'Sport montre des chiffres en augmentation mais loin des objectifs du ministère, revus à la baisse pour 2024. L'exclusion du dispositif des fédérations du sport scolaire en est une cause manifeste.

Bilan 2023 : des chiffres à la hausse, mais pas autant que prévu

Initié lors de l'année scolaire 2021-2022 - celle de l'après-Covid qui avait alerté le ministère des Sports sur la nécessité de favoriser la pratique sportive de tous les jeunes, y compris ceux en situation de handicap - le *Pass'Sport* est reconduit cette année. Pour rappel, il s'agit d'une aide financière de 50 euros, permettant à un public âgé de 6 à 30 ans (élèves, jeunes adultes et étudiants remplissant certaines conditions), de bénéficier d'une réduction du coût d'une inscription dans une structure éligible.

En 2021, plus d'un million de jeunes en a bénéficié. L'an dernier, le ministère espérait atteindre les deux millions de bénéficiaires. Finalement, le nombre de 1,38 millions de jeunes a été annoncé. C'est 150 000 de plus que l'an dernier mais bien moins que l'objectif affiché par la cible nationale de 1,8 millions de bénéficiaires. Une déception pour le ministère des Sports qui comptait sur l'engouement provoqué par l'année olympique pour développer le *Pass'Sport*.

Pass'Sport 2024 : quelques nouveautés, mais toujours deux grands absents

Le ministère affirme avoir amélioré sa communication envers le public cible afin de l'attirer davantage vers le dispositif. Un nouveau site serviciel a été ouvert pour faciliter le contrôle de l'éligibilité et l'édition du code individuel. Un QR Code sera aussi testé en septembre pour simplifier la demande de remboursement des clubs *via Le Compte Asso*. Enfin, un kit a été adressé aux destinataires du texte, dont les recteurs et les Dasen, afin de démultiplier localement les actions. Il appartient également à ces derniers de renforcer l'information des familles et des jeunes, et de mieux mobiliser les clubs.

Ce sont toujours les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) qui sont responsables du pilotage du dispositif au niveau territorial, sous l'autorité des recteurs de région académique. Une enveloppe spécifique de crédits *Pass'Sport* permet de recruter des contractuels pour assurer ces missions.

Cette année encore, les fédérations du sport scolaire du 1er et du 2d degré, l'Usep et l'UNSS, ne sont pas éligibles au *Pass'Sport*.

L'avis du SE-Unsa

Le *Pass'Sport*, pourtant bien pensé dans ses intentions, contribue à cette confusion désormais bien établie entre sport à l'école et sport en club, en exigeant des personnels de l'Éducation nationale d'assurer le développement d'un dispositif qui bénéficie aux clubs sportifs.

Inclure l'Usep et l'UNSS dans le dispositif permettrait d'assurer la cohérence et la légitimité de cette exigence. Les fédérations du sport scolaire se développeraient plus facilement, proposeraient des activités sportives variées et encadrées par des enseignants, notamment d'EPS, destinées à tous les jeunes, qui n'ont pas tous accès à un club sportif près de chez eux. Cela n'empêcherait pas ceux qui le souhaitent et le peuvent de poursuivre leur activité en club.

Assurer cette complémentarité nécessaire entre EPS, sport scolaire et sport en club est indispensable pour donner

aux jeunes de l'appétence pour la pratique physique et sportive, qu'elle ait du sens pour eux.